

Accueil > Vie pratique > Automobile > Fin du contrôle technique pour les voitures de collection antérieures à 1960

[< Retour aux actualités Vie pratique](#)

## Fin du contrôle technique pour les voitures de collection antérieures à 1960



23/02/17 à 15:31 par BERNARD (Renaud)  
Mis à jour le 27/02/17 à 14:32

**Les voitures de collection dont la date de première mise en circulation est antérieure à 1960 n'ont plus à passer l'épreuve du contrôle technique. Pour les autres voitures de collection, l'obligation demeure tous les 5 ans.**

L'obligation de passer un **contrôle technique** est supprimée à compter du 24 février 2017 pour les **voitures de collection** dont la mise en circulation est antérieure à 1960. Cette dispense s'applique également aux **véhicules de collection** dont le poids est supérieur à 3,5 tonnes, quelque soit leur ancienneté.

Les autres véhicules de collection qui ne rentrent pas dans l'une de ces deux catégories, restent soumis à l'épreuve du **contrôle technique**, tous les 5 ans.

Pour être reconnu **voiture de collection**, le véhicule doit remplir de nouvelles conditions :

- être construit ou immatriculé pour la première fois il y a au moins 30 ans ;
- ne plus être produit ;
- être préservé sur le plan historique et être maintenu dans son état d'origine (aucune modification essentielle ne doit avoir été apportée aux caractéristiques de ses composants principaux).

Renaud Bernard

Lire aussi :

Automobile : la vignette écologique Crit'Air coûte 4,16 euros  
De nouvelles pièces de collection à l'effigie de l'Euro 2016  
Le barème kilométrique 2017 pour les voitures

Liens externes :

Décret n° 2017-208 du 20/02/2017 relatif à la nomenclature des véhicules figurant à l'article R. 311-1 du code de la route et à la modification des règles relatives au contrôle technique des véhicules de collection, JO du 23

**Mots-clés :** AUTOMOBILE , CONTROLE TECHNIQUE

**Outils pratiques :**

 **Indices & chiffres**

Infractions routières : catégories de délits et peines encourues  
Infractions routières : catégories de contraventions et taux des amendes  
Barème kilométrique 2017 : voiture, automobile

 **Modèles de lettres**

Demande d'une liste précise des réparations  
Demande de nomination d'un expert auprès de votre assureur automobile pour le suivi des réparations  
Demande de nomination d'un expert pour le suivi des réparations

 **Papiers à conserver**

Vous vendez votre véhicule

 **Camet d'adresses**

Association Auxiliaire des Automobiles



*Issoire, le 8 février 2017*

**Monsieur Jean-Luc MEYLHEUC**  
**Route de Veyre**  
**63450 TALLENDE**  
**Tél : 04 73 39 47 69**  
**e-mail : jean-luc.meylheuc@orange.fr**

*Madame, Monsieur,*

*Notre 22ème Bourse d'Echanges « AUTO RETR'AUVERGNE » aura lieu à Cournon d'Auvergne comme les années précédentes, sur une surface couverte d'environ 1500 m2 et une immense esplanade, facile d'accès, pour les exposants et les visiteurs.*

**Cette année, elle se déroulera les 2 et 3 septembre 2017.**

*Depuis plusieurs années, et ce grâce à vous, amis exposants, le nombre de visiteurs augmente et notre bourse s'est relativement bien implantée en Auvergne. La partie « expo » de véhicules anciens, avec tous les ans une nouvelle marque ou un nouveau thème, ainsi que vos stands, sont appréciés de nombreux collectionneurs qui effectuent de plus en plus le déplacement depuis les départements limitrophes.*

*Les médias et les radios se proposent comme partenaires et contribuent également à développer cette manifestation ; en outre elle est présentée sur notre site ([www.issuire-cournon-retromobile-club.org](http://www.issuire-cournon-retromobile-club.org)) que nous vous encourageons à visiter .*

*Ainsi, nous comptons sur vous tous afin de vous retrouver parmi nous à Cournon où, comme à l'habitude nous nous efforcerons de faire un maximum de publicité afin d'attirer visiteurs et acheteurs (LVA, journaux régionaux, nationaux, radios, affiches, présence sur d'autres manifestations. Nous sommes actuellement en réflexion en ce qui concerne notre thème 2017, à savoir « Les cyclocars », aussi toutes les idées et suggestions de votre part seront très bien accueillies ( merci pour cela de prendre contact avec Alain CLAUGE en charge de ce projet – tél :04-73-39-87-55 ou e-mail : [alain.clauge@wanadoo.fr](mailto:alain.clauge@wanadoo.fr) ) .*

*Nous souhaitons, en priorité, conserver le côté convivial de cette « bourse » et comme les autres années, vous recevrez en temps voulu des informations complémentaires, mais nous voulions dès à présent vous informer de nos projets 2017, en espérant vous rencontrer en Auvergne lors de cette 22ème Bourse d'échanges les 2 et 3 septembre.*

*Afin de faciliter nos échanges , nous vous serions reconnaissants, pour ceux qui ont une adresse e-mail , de bien vouloir nous la communiquer par messagerie .*

*Bien amicalement...,*

*Le Président d'I.C.R.C*